



____ Ville d'Osny

Procès-verbal du Maire
Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 décembre 2011
à 20 H 30

Chapelle du Château de Grouchy

PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 8 décembre 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE – VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 8 décembre 2011.

Le 8 décembre deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le premier décembre deux mille onze, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénolé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN, Adjoints au Maire,
M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENE, M. Jean LABBE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Laurence TEREFEKO, M. David AIME, Mlle Audrey TAMBORINI, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Jeannine VATIN, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Mouhamadou Mustapha SECK, M. Pascal-Eric LALMY, M. Jean PICHON, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Barbara DUMAS	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	Mme Anne MOLLARD-MINANGOY
M. Jean-Marc SEGURA	à	Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Audrey TAMBORINI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2011**

SOMMAIRE

2011.126 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012.

2011.127 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 5.

2011.128 - RESSOURCES HUMAINES - AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE.

2011.129 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS.

2011.130 - RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL – SEJOURS – INDEMNITE FORFAITAIRE JOURNALIERE.

2011.131 – BATIMENT - EXTENSION DE L'ECOLE CHARCOT, RUE DU DOCTEUR CHARCOT - MODIFICATION DU COUT DE L'OPERATION - CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2014 - DEMANDE DE COMPLEMENT DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE.

2011.132 – BATIMENT - EXTENSION DE L'ECOLE CHARCOT, RUE DU DOCTEUR CHARCOT - MODIFICATION DU COUT DE L'OPERATION - EXTENSION DU FOYER BELLE EPOQUE, PLACE JEAN JAURES - RETRAIT DE L'OPERATION DU CONTRAT REGIONAL - CONTRAT REGIONAL DE LA VILLE D'OSNY - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION.

2011.133 – FINANCES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA VILLE D'OSNY - AVENANT N°1 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION.

2011.134 – VOIRIE - CREATION DE PARKINGS DANS LA RUE DES COMMERCES, QUARTIER DE LA RAVINIERE - CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE D'OSNY - PROGRAMMATION 2012 - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

2011.135 - AFFAIRES GENERALES – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – ANNEE 2012.

2011.136 - AFFAIRES GENERALES - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

2011.137 – URBANISME - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS – REHABILITATION DU CHEMIN DE LA DEMIE-LIEUE GUYON – CENTRE COMMERCIAL DE L'OSERAIE.

2011.138 – URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE – CONSTRUCTION DE TROIS PLATEFORMES DE STOCKAGE – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

2011.139 – URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'IMPLANTATION D'ABRIS DANS LES JARDINS FAMILIAUX SIS CHAUSSEE JULES CESAR.

2011.140 – URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL CONTENEURS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES A L'ECOLE SAINT EXUPERY.

INFORMATION – URBANISME - REVISION DU PLU : PRESENTATION DES PRINCIPALES PRESCRIPTIONS DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT.

2011.141 - FONCIER- DOMAINE PRIVE COMMUNAL- CESSION DE PARCELLE BATIE AC N° 158 ET TERRAIN AC N° 159, SIS 7 RUE L'ABBE LEONARD.

2011.142 - ESPACES VERTS - SOUMISSION AU REGIME FORESTIER DU PARC DE GROUCHY.

2011.143 - ESPACES VERTS - APPROBATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DU PARC DE GROUCHY.

2011.144 - DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE PORTANT SUR LA VENTE DU BOIS ISSU DU PARC DE GROUCHY.

2011.145 – JEUNESSE - MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COMMUNE D'OSNY.

2011.146 – SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA BOURSE COMMUNALE.

2011.147 – SCOLAIRE - SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ECOLE SAINT-EXUPERY.

2011.148 – SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT CLUBS LABELLISES.

2011.149 - CULTUREL – NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.A.C.P POUR L'ADHESION AU PASSE-CULTURE ET TARIFS.

2011.150 - SOCIAL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANCAISE RELATIVE A LA TARIFICATION DU TAUX HORAIRE FORFAITAIRE PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DU SERVICE D'AIDE MENAGERE A DOMICILE.

2011.151 - SOCIAL – PLATEAUX-REPAS – TARIFICATION 2012.

2011.152 - SOCIAL – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SOCIETE STIVO ET LA CACP RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU TITRE DE TRANSPORT « PASS LOCAL » EN REMPLACEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT STIVO ET CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE 2012.

2011.153 - SOCIAL – STIVO – MISE EN PLACE DU TITRE DE TRANSPORT « PASS LOCAL » EN REMPLACEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT STIVO ET MAINTIEN DE LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2012.

2011.154 - SOCIAL – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APUI LES VILLAGEOISES – AVENANT N°2 RELATIF AU TARIF DE L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE ET A LA DUREE DU SEJOUR.

2011.155 - SOCIAL – RECONDUCTION DU DISPOSITIF ET DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'AIDE AU TRANSPORT DES SENIORS.

2011.156 – ASSOCIATIF - TARIF SOIREE DE LA SAINT-VALENTIN.

2011.157 - ASSOCIATIF – MARCHE DE NOEL- ANIMATION PATINOIRE – TARIF ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE DEFENSE DU COMMERCE DE PROXIMITE.

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 8 décembre 2011

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 8 décembre 2011 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs bonsoir. Je vous propose de commencer cette séance du conseil municipal, avec quelques minutes de retard, comme nous l'avons fait samedi dernier lors du conseil municipal des jeunes, qui était, je dirais, une manifestation très conviviale, mais très sérieuse. Je voudrais remercier encore une fois Audrey Tamborini qui est à l'initiative avec les services et avec l'aide d'autres élus, de ce conseil municipal des jeunes qui s'est tenu samedi dernier dans cette même salle avec une composition de la table identique. Encore bravo et merci pour cette première séance du conseil municipal des jeunes. Je demande à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Jean-Claude Pinquet, Premier Adjoint au Maire, procède à l'appel.

Mlle Audrey Tamborini est nommée secrétaire de séance.



M. le Maire : Vous avez sur table le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2011, mais il sera soumis à votre approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal. Je voudrais ce soir, saluer Janine Guedj pour qui c'est la dernière séance du conseil municipal puisqu'elle nous quitte incessamment pour prendre sa retraite. Je tenais à la remercier publiquement et au nom de tout le conseil municipal pour les longues années passées avec nous, pour le suivi du conseil municipal, mais aussi pour son implication dans les affaires sociales et les affaires générales. Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, avec le débat d'orientations budgétaires qui nous est présenté par M. David Aimé, notre délégué aux finances.

2011.126 - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012.

Rapporteur : M. Aimé

M. Aimé précise que ce projet de débat d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances et a fait l'objet d'un débat plutôt intéressant.

M. le Maire signale que M. Segura a également souligné la qualité du document. Il donne ensuite la parole à M. Lalmy.

M. Lalmy : Monsieur le Maire, Monsieur le délégué aux finances, Mes chers collègues.

Le débat d'orientations budgétaires est un rendez-vous important dans la vie de la collectivité puisqu'il est l'occasion, pour la majorité et pour

l'opposition, d'un dialogue et d'un échange sur les priorités et les évolutions financières de la commune. Je voudrais donc commencer par remercier le délégué aux finances pour la qualité de la présentation qui nous a été faite. Cette année encore, nous tenons ce débat dans un contexte de crise, contexte sur lequel nous ne pouvons évidemment pas rester muets. La conjoncture mondiale en général, et la conjoncture européenne en particulier, est marquée par une profonde crise de confiance en l'avenir.

La crise a révélé avec dureté les erreurs de gouvernance du gouvernement actuel qui, en particulier avec les mesures du paquet fiscal adopté après l'élection de Nicolas Sarkozy, a porté la dette de notre pays à des niveaux jamais atteints.

Au moment où nous tenons ce débat d'orientations budgétaires, les dirigeants européens sont une nouvelle fois réunis pour rechercher des solutions à la crise. Plus près de nous, les Osnysois subissent les effets de cette crise, et les orientations budgétaires de la commune devraient en tenir compte.

Dans ce contexte particulièrement difficile, vous nous présentez l'évolution financière de la ville depuis 2008 avant de nous présenter les grandes lignes du budget 2012. Permettez-moi, pour commencer, un rapide commentaire sur l'évolution financière avant de revenir sur vos orientations en section de fonctionnement, puis en matière d'investissement.

S'agissant des évolutions financières, on ne peut que constater que dans un contexte de crise, les recettes de fonctionnement de la commune ont continué à progresser, avec évidemment un impact net lié à la forte augmentation de la taxe d'habitation que vous avez décidé tout de suite après votre élection.

Si les recettes de fonctionnement par habitant restent inférieures à la moyenne de la strate, la pression fiscale n'en est pas moins élevée pour autant. J'y vois un effet des désengagements massifs de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté dans des proportions moins importantes que les recettes, mais elles sont en 2010 supérieures à la moyenne de la strate alors qu'en 2009, d'après les statistiques du ministère des finances, nous étions dans la moyenne.

L'écart est faible en 2010, mais il appelle de votre part une vigilance accrue, pour éviter de revenir à une situation où les dépenses de fonctionnement de la commune par habitant étaient nettement supérieures à la moyenne de la strate. Le compte administratif 2011 nous permettra de juger de la tendance.

J'aimerais quand même savoir quelles mesures vous comptez prendre pour limiter l'augmentation des charges à caractère général, maintenir vos efforts de maîtrise de la masse salariale et rester dans la moyenne de la strate des dépenses de fonctionnement par habitant.

Je voudrais aussi savoir si en matière d'autofinancement vous vous êtes assignés des objectifs pour la 2^e partie du mandat, et si oui, lesquels.

Venons-en maintenant aux grandes lignes du budget 2012. La présentation que vous faites des recettes de fonctionnement montre que les effets de la politique de rigueur décidée par le gouvernement, ajoutés à certaines décisions aussi contestables que la suppression de la taxe professionnelle, vont s'accroître.

Vous comptez sur les projets immobiliers en cours pour obtenir des produits supplémentaires, mais ceux-ci vont aussi générer des charges supplémentaires liées aux besoins des nouveaux habitants.

Plus surprenant, vous ne nous donnez aucune indication sur vos intentions en matière de fiscalité. Comptez-vous modifier les taux de la Taxe d'habitation ou de la Taxe foncière ? La TEOM est-elle appelée à augmenter ? Ce sont des éléments incontournables d'un DOB, permettez-moi de regretter qu'ils n'apparaissent pas dans votre présentation.

Nous prenons note de votre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, et je remarque avec satisfaction, tout en regrettant que

cela soit nécessaire, que vous annoncez enfin une augmentation de la subvention du CCAS. On aurait quand même aimé avoir une idée de l'ordre de grandeur de cette augmentation, mais peut-être que vous pourrez nous apporter cette précision dans votre réponse.

Enfin, s'agissant de vos orientations en matières d'investissement, vous poursuivez la mise en œuvre de votre programme d'investissement et vous soulignez vos objectifs en terme de développement durable en faisant référence à l'agenda 21 local.

Cela appelle de notre part une interrogation, sans esprit de polémique mais pour la bonne information de l'assemblée, où en sommes-nous précisément ? Quels outils avez-vous mis en place pour mesurer la mise en œuvre de l'agenda 21, et d'ailleurs sur quel référentiel est-il basé ?

En conclusion, je ne peux que saluer votre volonté de maîtriser le budget de fonctionnement, tout en m'interrogeant sur les mesures effectives que vous comptez prendre pour y parvenir. Je note que votre objectif est avant tout de financer votre politique d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. J'aurais aimé connaître aussi vos objectifs en termes de qualité du service public. Le rôle de la commune ne se limite pas à construire des équipements nouveaux.

M. le Maire : M. Lalmy je vais commencer à répondre à quelques unes de vos questions, tout d'abord la plus simple, au niveau du CCAS. Il serait prévu une augmentation assez significative, d'environ 20 %, même si on peut regretter effectivement l'accroissement des demandes au niveau du CCAS. Quant aux taux qui seront votés après le budget, la tendance est à la continuité en matière de politique fiscale et donc à ne pas bouger les taux en 2012. Effectivement, nous construisons des équipements tels que la médiathèque, ou la maison de l'enfance. Mais bien évidemment, en amont, nous avons pris la mesure des dépenses qu'ils pouvaient entraîner. Vous verrez dans les délibérations suivantes, on vous propose d'ores et déjà la création de 3 postes de responsables de secteurs pour la médiathèque. D'autres créations suivront mais nous pourrions peut-être aussi effectuer des redéploiements au sein du personnel existant.

C'est pour ça que nous avons aussi, dès la semaine prochaine, recruté un directeur général adjoint à profil de contrôleur de gestion. Ce n'est pas une création de poste, car le poste était vacant depuis plus d'une année, mais nous comptons beaucoup sur ses compétences pour développer le contrôle de gestion dans le fonctionnement de notre commune.

En ce qui concerne ce que vous appelez, les erreurs du gouvernement actuel, je pense que la situation d'aujourd'hui ne résulte pas des dernières élections présidentielles, qu'il y a un héritage que tout le monde est contraint d'assumer aujourd'hui et comme vous le soulignez fort justement, que la crise latente depuis plusieurs années est aujourd'hui déclarée et qu'il faut souhaiter qu'elle se résolve au plus vite dans les mois ou années à venir.

M. le maire cède ensuite la parole à Mme Duflos pour répondre aux questions sur l'agenda 21.

Mme Duflos : Oui M. Lalmy, il est vrai que l'agenda n'est toujours pas élaboré. De toute façon, il ne pourrait être élaboré sans qu'il y ait une présentation au conseil, et sans qu'il y ait une concertation avec la population. Ça n'a pas empêché que sur certains types de projets, on avance et on les intégrera quand le document sera élaboré et ficelé. C'est vrai qu'un agenda est un travail de longue haleine, qu'on a eu aussi d'autres sujets très importants à traiter et que les services travaillent sur l'agenda mais ont d'autres activités quotidiennes à gérer et il faut arriver à rendre compatible ce projet supplémentaire qui chapote tous les projets communaux. On a certes un peu de retard mais il y a des communes qui n'auront jamais d'agenda, il y en a qui ont fait leur agenda mais c'est un

document qui est rangé dans un tiroir ou qui fait de l'affichage politique. Nous on ne souhaite pas faire de l'affichage politique, nous on souhaite quelque chose de très concret, précis et le partager, avec les élus et avec la population. Il vaut mieux avancer doucement et ne pas reculer.

Mme Mollard-Minangoy : Monsieur le Maire, monsieur le conseiller délégué, chers collègues, Merci pour votre présentation, M. Aimé.

Ce n'est pas une pratique dont j'ai l'habitude. Mes collègues spécialistes des finances n'étant pas disponibles ce soir, je prends ce débat d'orientations budgétaires. Je vous prie, par avance, d'excuser les faiblesses que pourrait avoir mon discours. Tout d'abord, M. Aimé je tenais à vous remercier pour votre présentation, mais je ne vous surprendrai toutefois pas si je vous dis, comme tous les ans, qu'elle nous laisse sur notre faim. Malgré un effort de présentation, votre document et votre exposé restent factuels, n'offrant pas de véritable analyse, ni du contexte économique et financier, ni de la situation financière de la ville, ni des perspectives au regard des contraintes et des besoins.

Je vais commencer par resituer le contexte économique et financier. Vous vous êtes peu étendu sur le sujet. Or, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte économique et financier sous tension, où les incertitudes quant à l'avenir sont grandes. Plusieurs raisons à cela : d'une part, l'impact direct de l'instabilité du secteur bancaire et financier sur l'économie en général et sur le financement des investissements publics locaux en particulier ; d'autre part, les choix budgétaires et fiscaux du gouvernement actuel qui privent l'État de ressources indispensables et se répercutent négativement sur les collectivités locales.

En effet, la crise financière mondiale et l'instabilité du système bancaire international vont continuer à affecter le financement du secteur public local : l'accès au crédit, déjà plus difficile depuis deux ans, va probablement encore se resserrer - certains banquiers ne répondent même plus aux consultations - et le coût du crédit accordé devrait se renchérir. Le démantèlement de Dexia en octobre dernier n'est que le dernier épisode révélateur de la crise du financement public.

Par ailleurs, la politique fiscale et budgétaire menée par le gouvernement, aggrave encore la situation. Bâtir un projet de Loi de Finances 2012 sur une prévision de croissance de 1,75 % à laquelle plus personne ne croit, et s'enfermer dans une austérité aveugle qui ne fera que casser toute dynamique de reprise, c'est accroître les inégalités et provoquer des effets inverses à ceux recherchés, en allant à l'encontre de la réduction des déficits. Refuser de mettre en œuvre une profonde réforme fiscale et se contenter de taxer temporairement les hauts revenus, alors que l'instauration de nouvelles taxes touchera l'ensemble des Français, c'est aller contre une vraie justice fiscale. Se désengager des services publics comme l'État le fait, c'est reporter sur les collectivités locales la charge de les mettre en place et de les maintenir alors même que les dotations qui leur sont versées sont gelées.

Vous avez commencé votre exposé en nous proposant une lecture rétrospective sur 3 ans des principaux ratios financiers de la ville. D'habitude, vous nous présentez les 2 dernières années. C'est un progrès. En effet, les variations enregistrées d'une année sur l'autre sont généralement moins significatives pour comprendre les grandes tendances. Nous espérons donc qu'à l'avenir vous poursuivrez sur cette voie et qu'au prochain Débat d'Orientations Budgétaires, nous aurons une rétrospective sur 4 ans.

Votre présentation appelle cependant 2 remarques de fond :

- Première remarque. Pas plus que lors des débats d'orientations précédents, vous ne nous donnez des éléments sur Osny : l'évolution de la population, en nombre, par tranche d'âge, l'évolution de la population scolaire, la répartition de notre population par niveaux de revenus, etc. Tous les ans, depuis que nous siégeons ensemble dans cette assemblée,

nous vous alertons sur le risque de ne pas prendre en considération la réalité sociale et démographique de notre ville, et tous les ans, lors du débat d'orientations budgétaires, nous vous fournissons ces éléments indispensables pour éclairer et guider les choix. En refusant d'en tenir compte, vous encourez le risque - et faites encourir aux Osnysois le risque - de conduire une politique autistique, détachée de la réalité de notre ville.

Je ne vais cependant pas rappeler ces éléments cette année. Vous me répondriez encore que je me répète. Mais je les tiens à votre disposition.

- Seconde remarque. Vous nous présentez certes des ratios intéressants mais sans aucune analyse et sans vraiment en tirer les conséquences en termes d'orientations budgétaires. Vous dites : *«les recettes de fonctionnement de la ville sont légèrement inférieures aux recettes moyennes des communes de même strate»*. Mais quelle en est la raison ? Vous dites aussi : *«les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures aux dépenses moyennes des communes de même strate»*. Pourquoi ? Vous écrivez enfin : *«Malgré une bonne progression en 2009, l'autofinancement demeure inférieur à la moyenne de la strate»*. Mais comment l'expliquez-vous ?

Quelques explications auraient été les bienvenues. Car si on vous comprend bien, vous dépensez davantage que les autres villes tout en ayant moins de recettes et en étant moins que les autres communes en capacité d'autofinancer vos investissements, ce qui, à première vue, ne paraît pas être une situation si favorable, moins en tous les cas que vous ne le laissez entendre. Sans ces explications, vous laissez planer le doute d'une gestion hasardeuse et mal maîtrisée.

La situation paraît en réalité d'autant moins favorable que nous avons encore de gros efforts à faire en matière d'équipements et de services à la population. Et cela justement parce que vous n'avez pas vu, ou su voir, ou voulu voir, lorsqu'il le fallait, comment notre ville, ses habitants et ses besoins évoluaient. Vous nous dites : *«nous avons la capacité d'emprunter»*, tout en ajoutant dans votre conclusion que vous voulez *«limiter le recours à l'emprunt»*. Nous avons eu depuis 3 ans des débats avec vous sur la question de l'emprunt. Nous considérons que vous auriez pu y recourir davantage pour accélérer la réalisation des équipements nécessaires sans limiter trop fortement les dépenses de fonctionnement. Tels n'ont pas été vos choix, ni au début de ce mandat ni sous le mandat précédent. Vous tiriez même une certaine fierté à être relativement peu endetté. Mais la question n'est pas de savoir si c'est bien ou mal de recourir à l'emprunt. La question est de le faire au bon niveau et au bon moment, compte tenu et de l'environnement financier et des besoins d'investissement. Vous n'avez été ni à la bonne hauteur ni dans le bon timing : vous avez toujours repoussé à plus tard les investissements nécessaires compte-tenu de l'évolution de notre population - crèches, médiathèque, maisons de quartier, aménagements urbains pour mailler les quartiers de la ville, et vous vous trouvez maintenant dans la pire situation pour le faire, à l'heure où les robinets du crédit se ferment et où emprunter devient de plus en plus cher.

Quelles sont les quelques orientations que vous proposez pour construire le budget ? Il y en a 3 : Augmenter les recettes de fonctionnement grâce au *«développement du secteur économique et résidentiel»* ; Contenir les dépenses de fonctionnement en veillant à la *«maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel»* ; Limiter le recours à l'emprunt. En ce qui concerne l'augmentation des recettes de fonctionnement, vous comptez sur le développement du secteur économique et résidentiel. Dans la situation actuelle, c'est en effet le seul levier dont dispose la commune. Les dotations de l'État stagnent pour la 3ème année consécutive et des ponctions supplémentaires vont être effectuées. Compte tenu de l'augmentation de notre population, cela signifie une nouvelle baisse des dotations par habitant. Les subventions

des partenaires devraient également être en baisse, notamment en provenance du Conseil Général (on en verra un exemple tout à l'heure à propos des bourses scolaires) et de l'État. L'attribution de compensation de la CACP - hors transfert de compétence - devrait rester la même.

Je constate avec satisfaction que vous n'envisagez pas d'augmentation de la fiscalité directe. Je constate aussi que vous n'indiquez pas que vous augmenterez les tarifs des prestations : est-ce un oubli ou bien me confirmez-vous que vous ne les augmenterez pas ?

En ce qui concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement, plusieurs remarques s'imposent. Vous voulez limiter les coûts tout en sachant que vous aurez des dépenses nouvelles compte tenu de l'ouverture dans les années qui viennent de nouveaux équipements. De quelle façon identifiez-vous les gisements d'économies ? Quels sont les secteurs concernés ? Quels objectifs chiffrés vous fixez-vous en matière de réduction des dépenses ? Et comment garantissez-vous le maintien de la qualité des services publics dans ce contexte de réduction des dépenses ?

Vous nous dites : les nouveaux équipements qui ouvriront, induiront des coûts supplémentaires. Avez-vous estimé la hauteur de ces coûts, en budget de fonctionnement et en personnel ? Vous ne nous donnez aucune indication. Vous nous promettez de la rigueur dans la gestion. Mais sans objectif chiffré et sans indiquer ni la méthode ni quelles sont les politiques prioritaires, cela reste flou et ouvre les portes à l'arbitraire. Or, la précision des objectifs est d'autant plus nécessaire que les marges de manœuvre financières sont faibles : allez-vous appliquer la méthode du gouvernement, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ? C'est mathématiquement simple, voire simpliste mais inepte en termes de politiques publiques. Allez-vous demander à chaque service de diminuer de x % ses demandes de crédit ? Certains services seront-ils épargnés par les limitations de crédits ? On n'en sait rien.

Par ailleurs, pour rationaliser les dépenses, ne devriez-vous pas poursuivre davantage une politique de mutualisation de services avec les communes voisines et/ou de transferts de compétences avec la CACP ?

Vos orientations en matière d'investissement nous présentent une liste d'opérations, toujours les mêmes. Vous auriez pu, au moins, pour chacune d'entre elles, préciser si leur ouverture était prévue ou non en 2012. Préciser également si vous alliez envisager ou non de revoir les enveloppes budgétaires correspondantes, et plus généralement donner un ordre de grandeur du volume des investissements nécessaires pour 2012. On reste encore une fois dans le flou.

Pour conclure, je dirais qu'il est toujours difficile de débattre d'orientations budgétaires quand les termes posés sont imprécis et lacunaires. Une seule chose est sûre : la situation financière de la ville est de plus en plus difficile et contrainte, parce que vos dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que vos recettes, parce que votre capacité d'autofinancement se dégrade et parce que vous devrez faire face à des besoins d'investissement lourds. Et votre volonté affichée de maîtriser les dépenses de fonctionnement, sans que l'on sache à quelle hauteur ni comment, peut faire craindre une dégradation des services rendus à la population de notre ville. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci. Je n'ai pas compté mais il y a plus d'une centaine de questions dans vos propos. Je n'aurai pas la prétention d'y répondre ce soir. Je voudrais, comme je l'avais indiqué tout à l'heure et comme nous en parlons depuis plusieurs séances du conseil municipal, vous signaler que le débat d'orientations budgétaires que vous présentez, serait, rien que pour la première partie, un débat d'orientations budgétaires qui mériterait d'être vu au niveau de l'assemblée nationale. Restons à notre niveau, sur ce que nous pouvons maîtriser. J'ai répondu tout à l'heure à M. Lalmy sur l'aspect contrôle de gestion que nous allons mettre en œuvre et qui nous semble très très important, de façon à répondre à ces évolutions de coûts

de fonctionnement engendrés par les nouveaux équipements : la médiathèque, c'est une surprise pour personne, c'est une dizaine d'agents ; la maison de l'enfance, c'est une quinzaine d'agents. Le coût d'un poste étant de l'ordre de **30.000, 35.000 €** par an, je vous laisse faire les calculs. Il est bien certain que nous aurons des pistes à creuser pour faire des économies et maintenir ce budget en bon équilibre. Je propose à David Aimé de vous apporter des réponses complémentaires, mais pas à toutes vos questions, car elles sont trop trop nombreuses. Vous avez eu ce débat d'orientations budgétaires en amont, et il est dommage que vous nous posiez aujourd'hui toutes ces questions en live.

M. Aimé : Je voudrais simplement rappeler que les années passées, vous nous disiez que notre débat d'orientations budgétaires était tellement chiffré que vous aviez l'impression que c'était le budget qu'on vous présentait ; et donc, ça ne vous convenait pas. Cette année, c'est l'inverse, vous nous reprochez de ne pas avoir suffisamment de chiffres. C'est donc un peu incohérent avec les années passées, Deuxième remarque, vous nous dites : « vous avez moins de recettes, plus de dépenses, moins d'autofinancement, ça veut dire que vous gérez mal la commune ». Sauf que vous oubliez dans ce calcul là, le taux de l'endettement, qui sur la commune est excellent et très bien géré. Vous regrettez que l'on n'ait pas augmenté l'emprunt plus tôt pour investir plus fortement. Je sais que votre modèle actuel est plutôt celui de la Corrèze, mais quand on voit le taux d'endettement de la Corrèze, on préfère pour notre part celui de la commune, plus raisonnable.

M. le Maire : M. Pinquet.

M. Pinquet : Je souhaite rebondir sur ce que vient de dire David Aimé. Vous nous reprochez notamment de ne pas avoir fait des emprunts bien avant. Mais un emprunt, ça génère des frais financiers, qui grèvent le budget de fonctionnement.

D'autre part, vous nous suggérez de mutualiser nos efforts avec les communes et en particulier avec la CACP. Pour certaines opérations, on aurait effectivement bien aimé faire de la mutualisation, je pense en particulier aux déchets ou à la vidéoprotection.

Mais on ne nous a pas sollicités et pour les déchets notamment, les 3 communes « restantes » ont dû se regrouper dans l'urgence pour passer un groupement de commandes. En ce qui concerne la vidéosurveillance, il a été demandé à la société chargée de l'étude, de réfléchir à un système compatible avec celui mis en place par la ville de Cergy. Donc en matière de leçon de mutualisation, permettez-moi de vous dire qu'on n'a peut-être pas grand-chose à apprendre.

M. le Maire : Merci M. Pinquet pour ces précisions sur nos relations avec la CACP qui effectivement ne vont pas toujours dans le même sens et nous sommes mis parfois devant des profils d'exclusions alors qu'on nous demande d'adhérer sur d'autres dossiers un peu rapidement. Mme Seguin.

Mme Seguin : Merci M. le Maire. Je voulais préciser que l'année dernière, la ville a augmenté la bourse communale de **3,4 %** par rapport à l'année précédente alors que le conseil général n'a pas augmenté le montant des bourses depuis plusieurs années.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. D'autres demandes d'interventions ? D'autres réponses à la multitude de questions qui nous ont été posées ce soir ?

Je vous rappelle que ce point n'est qu'un débat, qu'il n'appelle pas de vote.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2012.



2011.127 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 5.

Rapporteur : M. Aimé

La délibération est adoptée à la **majorité avec 5 abstentions du groupe « Une Ambition pour Osny » et une abstention du groupe « Osny notre Ville »**



2011.128 - RESSOURCES HUMAINES - AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE.

Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Des questions ? Interventions ? Mme Grosmaître.

Mme Grosmaître : M. le Maire, M. le Maire adjoint, chers collègues.
On peut constater que l'impact des décisions de l'Etat est ressenti à tous les niveaux. Les salariés de la fonction publique territoriale, dont le salaire est bloqué pour 3 ans, vont donc voir leurs revenus mensuels baisser, du fait de l'augmentation de la cotisation à la Mutuelle Nationale Territoriale, augmentation directement liée à l'allongement de la durée du temps de travail, ce qui va en ajouter aux difficultés actuelles

M. le Maire : Merci, d'autres interventions ? M. Pinquet.

M. Pinquet : C'est un fait, c'est un constat. Mais pour autant, est ce qu'il faut refuser de signer cet avenant ? Ça me paraît quand même important, qu'on continue à adhérer à ces garanties justement liées au fait de l'allongement du temps de travail.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Je propose de passer au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'**unanimité**



2011.129 - RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS.

Rapporteur : M. Pinquet

M. Pinquet : Je rappelle ce que M. le Maire a précisé lors du débat d'Orientations Budgétaires. Le recrutement de l'attaché principal sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint ne correspond pas à une création de poste mais à un remplacement sur un poste vacant depuis un an.

M. le Maire : Des interventions, remarques ? Je vous remercie de bien vouloir renforcer notre contrôle de gestion et de permettre à notre future médiathèque de commencer à fonctionner.

La délibération est adoptée à l'unanimité



**2011.130 - RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL – SEJOURS
– INDEMNITE FORFAITAIRE JOURNALIERE.**

Rapporteur : M. Pinquet

La délibération est adoptée à l'unanimité



**2011.131 – BATIMENT - EXTENSION DE L'ECOLE CHARCOT,
RUE DU DOCTEUR CHARCOT - MODIFICATION DU COUT DE
L'OPERATION - CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2014 -
DEMANDE DE COMPLEMENT DU FONDS DE CONCOURS
AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CERGY-PONTOISE.**

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Merci M. Aimé, des questions ? Des interventions ?
M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui. Juste une remarque quand même sur cette délibération.
Vous nous dites que le projet a évolué et s'est affiné. Le résultat final, c'est
un coût qui est plus que doublé. En voyant la délibération, j'ai eu
l'impression d'un projet qui a été chamboulé et revu de fond en comble.

M. le Maire : Il y a une augmentation de surface car il y a eu des
contraintes topographiques et règlementaires et des nouveaux besoins que
nous avons estimé légitime de prendre en compte à l'occasion de cette
opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité



**2011.132 – BATIMENT - EXTENSION DE L'ECOLE CHARCOT,
RUE DU DOCTEUR CHARCOT - MODIFICATION DU COUT DE
L'OPERATION - EXTENSION DU FOYER BELLE EPOQUE,
PLACE JEAN JAURES - RETRAIT DE L'OPERATION DU
CONTRAT REGIONAL - CONTRAT REGIONAL DE LA VILLE
D'OSNY - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE
L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION.**

Rapporteur : M. Aimé

La délibération est adoptée à la majorité avec une abstention du groupe
« Osny notre Ville » (M. Lalmy)



2011.133 – FINANCES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA VILLE D'OSNY - AVENANT N°1 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE L'ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION.

Rapporteur : M. Aimé

M. Aimé : Je précise qu'un nouveau rapport a été mis sur table car le coût des opérations médiathèque et maison de l'enfance a été modifié : pour la médiathèque, il a été retenu le coût au stade de l'APD validé et pour la maison de l'enfance, le coût au stade de l'APS validé. La modification de ces coûts n'a aucune incidence sur le taux de l'enveloppe départementale.

M. le Maire : Merci M. Aimé. Des demandes d'explications, d'interventions ? Donc je propose cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à la **majorité avec une abstention du groupe « Osny notre Ville » (M. Lalmy)**



2011.134 – VOIRIE - CREATION DE PARKINGS DANS LA RUE DES COMMERCES, QUARTIER DE LA RAVINIÈRE - CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE D'OSNY - PROGRAMMATION 2012 - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Merci M. Aimé. 9 places de parkings pour une dépense à la charge de la ville de **5.000 €**, si je compte bien, c'est pas mal. Donc je soumetts cette délibération au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'**unanimité**



2011.135 - AFFAIRES GENERALES – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – ANNEE 2012.

Rapporteur : M. Pinquet

La délibération est adoptée à l'**unanimité**



2011.136 - AFFAIRES GENERALES - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

SANS DEBAT



2011.137 – URBANISME - CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS – REHABILITATION DU CHEMIN DE LA DEMIE-LIEUE GUYON – CENTRE COMMERCIAL DE L'OSERAIE.

M. Gourmelen : Il s'agit de répondre à la demande des commerçants du centre commercial de l'Oseraie qui s'inquiétaient depuis un certain nombre d'années des difficultés à sortir du centre commercial, notamment en période des fêtes. Chacun d'entre nous se rappelle qu'il y avait deux entrées, l'entrée 1 qui avait été faite par le conseil général il y a quelques années, et l'entrée 2 qui était au niveau du rond point de Jardiland, qui existait dès le démarrage de ce centre commercial. Mais il n'y avait qu'une seule sortie par le rond point de l'oseraie, ce qui provoquait un certain nombre de problèmes notamment en matière de sécurité pour les week-ends chargés. Alors depuis des années, les commerçants, par le biais de la CEGIS qui est la société gérante du centre commercial de l'oseraie et du directeur d'Auchan, nous faisaient part de leurs inquiétudes sur les difficultés à sortir. Nous avons donc réfléchi pour trouver une solution. On s'était aperçu qu'il existait au cadastre un chemin vicinal qui avait été cultivé par les agriculteurs, donc qui n'existait plus. Lorsqu'on a fait l'extension du centre Leroy Merlin, on s'est dit qu'il y avait peut-être une possibilité de faire une deuxième sortie. Je rappelle que la deuxième sortie était prévue dans le cadre de l'extension de la ZAC de l'Oseraie avec l'aménagement d'un rond-point sur la RD 927. Après de longues discussions à la fois avec des commerçants et avec la CEGIS, il a été décidé de se servir de ce chemin vicinal qui appartenait à la commune pour organiser une deuxième sortie et si possible, avant les périodes de fêtes de cette année. Mais pour cela, il fallait traiter le financement, la reprise par la commune de sa propriété cadastrale, c'est-à-dire le chemin vicinal, et enfin obtenir l'accord du président du conseil général Arnaud Bazin, que nous avons vu avec Jean-Michel Levesque le 6 octobre dernier, puisqu'il fallait que ce chemin vicinal se branche sur la RD 927, légèrement au-dessous du futur carrefour prévu depuis des années et qui doit être financé par le conseil général.

C'est la première fois que la ville recourt à la procédure de l'offre de concours, dans l'intérêt de la commune.

M. le Maire : Merci M. Gourmelen. Les travaux ont pu bénéficier sur les dernières semaines d'un climat assez favorable. Depuis quelques jours, il pleut un peu, et il y a un petit ralentissement des travaux, mais on peut espérer, qu'en fin de semaine prochaine, cet axe sera accessible pour sortir. Mme Mollard.

Mme Mollard-Minangoy : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire Adjoint, chers collègues. Nous comprenons que l'opération que vous nous présentez est entièrement financée par la Société CEGIS, société privée, et qu'il n'en coûtera rien à la Commune. Belle aubaine ! Cependant, nous aurions souhaité, une fois encore, que cette assemblée ait été consultée en amont de la décision, et qu'elle ne serve pas uniquement à entériner des dossiers sur l'opportunité desquels elle ne s'est pas prononcée. Il ne nous semble pas que l'autorité préfectorale validerait de tels procédés. En conséquence, nous vous remercions, dans l'avenir, de bien vouloir anticiper ce genre de dossier, afin qu'il soit soumis réellement à notre avis. C'est votre premier conseil municipal M. le Maire, on vous fera pas de recours, cette fois-ci.

M. le Maire : Vous êtes trop aimable Mme Mollard, mais je voudrais quand même préciser qu'il y avait des questions de sécurité primordiales. Personnellement, j'ai été coincé dans le centre commercial l'année dernière, et s'il y avait eu un problème, un accident, ou un malaise nécessitant l'intervention des pompiers, l'accès aurait été pratiquement impossible. Donc voilà pourquoi il y a eu, non pas de la précipitation dans la gestion du dossier mais une volonté de résoudre rapidement un

problème de sécurité que nous avons pu constater les années précédentes. Mme Ginguéné.

Mme Ginguéné : Je précise que ce dossier avait été évoqué en commission d'urbanisme.

M. le Maire : M. Pinquet

M. Pinquet signale à Mme Mollard que pour la procédure de l'offre de concours qui n'avait jamais été utilisée par la ville, les services juridiques de la commune et du CEGIS se sont concertés. En ce qui concerne le lancement des travaux par la commune, le sujet avait été évoqué en commission urbanisme.

La délibération est adoptée à la majorité moins 5 abstentions du groupe « Une Ambition pour Osny »

~~~~~

**2011.138 – URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE – CONSTRUCTION DE TROIS PLATEFORMES DE STOCKAGE – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.**

Rapporteur : M. Biseau

La délibération est adoptée à l'unanimité

~~~~~

2011.139 – URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'IMPLANTATION D'ABRIS DANS LES JARDINS FAMILIAUX SIS CHAUSSEE JULES CESAR.

Question sans débat

La délibération est adoptée à l'unanimité

~~~~~

**2011.140 – URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL CONTENEURS POUR LES ORDURES MENAGERES A L'ECOLE SAINT EXUPERY.**

**Question sans débat**

La délibération est adoptée à l'unanimité

~~~~~

INFORMATION – URBANISME - REVISION DU PLU : PRESENTATION DES PRINCIPALES PRESCRIPTIONS DU PORTER A CONNAISSANCE DE L'ETAT.

Rapporteur : M. Gourmelen

M. Gourmelen : Je précise que la V88 existe sur les documents du schéma Directeur de la Région Ile-de-France depuis maintenant 40 ans et pour ce qui concerne Osny, il se situe à l'ouest de la commune d'Osny du côté de Boissy l'Aillerie. Les plans sur les documents reçus de la région en font encore état.

Notre PLH rentre aussi dans le cadre du PLH intercommunal décidé par la CACP ; celui-ci enregistre un certain retard parce que nous sommes à moins 300 logements à la fin de l'année dernière. Les objectifs du PLH de la commune d'Osny devraient quant à eux être atteints à la fin de la mandature. Nous avons vu que pour toutes les opérations en cours il y a 20, 25 % ou un peu plus, de logements sociaux qui sont prévus, en l'application de la loi SRU. Il y a l'obligation de faire des aires de gens du voyage, la commune d'Osny a rempli son rôle puisqu'il y a une aire de voyage sur le bas de la RD 927, lorsque l'on va vers la maison d'arrêt, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Je précise qu'il y a quelques années, le SDAU de la région avait proposé sur les hauteurs d'Immarmont de faire 10.000 logements. Le conseil municipal s'y était opposé par une motion et on avait retiré du document ce beau projet à l'initiative de M. Huchon.

M. la Maire : Merci M. Gourmelen. Il n'y a pas de vote sur cette délibération puisque c'est un porter à connaissance. Par contre y a-t-il des remarques, des questions ? Je vous remercie nous allons passer au point suivant.



2011.142 - FONCIER- DOMAINE PRIVE COMMUNAL- CESSION DE PARCELLE BATIE AC N° 158 ET TERRAIN AC N° 159, SIS 7 RUE L'ABBE LEONARD.

Rapporteur : M. Pinquet

La délibération est adoptée à l'unanimité



2011.143 - ESPACES VERTS - SOUMISSION AU REGIME FORESTIER DU PARC DE GROUCHY.

Rapporteur : Mme Duflos

Mme Duflos : Merci M. le Maire. Vous allez avoir 3 rapports qui concernent le parc de Grouchy. Je tiens à souligner que le premier rapport n'est pas passé en commission, parce que la commission a eu lieu le 16 novembre, et que nous avons reçu une lettre de l'ONF du 22 novembre, nous disant que si on ne pratiquait pas une régularisation concernant des parcelles qui devaient être soumises au régime forestier, les rapports suivants pourraient être entachés d'illégalité. Comme nous ne voudrions pas avoir un recours, nous avons souhaité rajouter ce rapport qui est de pure forme, mais qui, en terme de réglementation, est obligatoire. Alors en clair, lorsqu'en 1988 une partie de la propriété a été vendue par le département, les parcelles composant le parc étaient soumises au régime forestier puisque ça fait partie d'un espace boisé classé. Le fait de vendre ces parcelles les a fait sortir du régime forestier, et il aurait fallu en 1988 les resoumettre et les faire re-renter sous le régime forestier. Ça c'est la réglementation, la simplification administrative française. L'ONF s'en est rendu compte et nous a écrit le 22 novembre 2011, alors que ça fait plus de 10 ans qu'ils sont en train de travailler sur le document d'aménagement pour permettre de soumettre le parc au régime forestier. Ça aussi c'est les

lenteurs administratives. Donc j'ai été un peu longue dans l'explication mais je devais vous expliquer pourquoi je devais vous présenter le 1^{er} rapport même s'il n'est pas passé en commission.

Le rapport est adopté à l'unanimité



2011.144 - ESPACES VERTS - APPROBATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DU PARC DE GROUCHY.

Rapporteur : Mme Duflos

Le rapport est adopté à l'unanimité



2011.145 - DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE PORTANT SUR LA VENTE DU BOIS ISSU DU PARC DE GROUCHY.

Rapporteur : Mme Besnouin

La délibération est adoptée à l'unanimité



2011.146 – JEUNESSE - MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COMMUNE D'OSNY.

Rapporteur : Mlle Tamborini

Mlle Tamborini : Cette délibération, on vous la propose aujourd'hui parce qu'on a étudié la possibilité d'accueillir des services civiques au sein de la municipalité, notamment dans le cadre de l'animation du conseil municipal des jeunes dont on a parlé en introduction, mais pas exclusivement, le service civique pourrait aussi être mis en place dans d'autres services.

M. le Maire : Merci beaucoup pour ces précisions, y'a-t-il des demandes d'interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Malmenée par une crise profonde des valeurs, notre jeunesse souffre du chômage, de la précarité et, plus largement, d'une perte de repères dans une période que l'on peut qualifier de particulièrement difficile. Avec l'instauration du service civique, le législateur a apporté un début de réponse aux centaines de milliers de jeunes qui se cherchent, souhaitent trouver leur place dans notre société et rendre à leur pays, la nation française, un peu de ce qu'elle leur a apporté et continuera à leur apporter. Le service civique permet de responsabiliser l'apprenti citoyen et, nous l'espérons, de réhabiliter les valeurs civiques de solidarité, de participation, d'engagement et de responsabilité, valeurs qui font trop souvent cruellement défaut dans nos sociétés, dites modernes. Je me réjouis donc que notre commune s'engage dans ce dispositif facilement accessible, il constituera une opportunité de s'engager, dans de bonnes conditions, au profit d'un projet collectif d'intérêt général et au service de valeurs de la République trop souvent oubliées, méconnues ou parfois

galvaudées. Je note aussi que les crédits au service civique dans le PLF 2012 seront en augmentation en 2012. Les crédits qui lui sont affectés atteindront 134 millions d'euros, contre 97,4 millions d'euros en 2011. J'y vois le signe d'un engagement de la nation dans le dispositif auquel notre commune s'associe et donc, je me réjouis de cette délibération. Pour une fois qu'ils font quelque chose de bien.

M. le Maire : On ne va pas recommencer les débats nationaux, Mme Dardelet voulait intervenir.

Mme Dardelet : Pour en revenir à des considérations très locales je rappelle juste qu'on a déjà eu 16 volontaires sur la ville d'Osny, via l'association Unis Cité et qu'on devrait en accueillir 4 nouveaux à partir du mois de janvier sur le quartier de la Ravinière. Je me réjouis moi aussi, bien sûr, de l'adhésion de la ville au service civique.

La délibération est adoptée à l'unanimité



2011.147 – SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA BOURSE COMMUNALE.

Rapporteur : Mme Seguin

M. le Maire : Mme Mollard vous avez la parole.

Mme Mollard-Minangoy : Chose promise, chose due Mme Seguin. Monsieur le Maire, Madame la Maire Adjointe, chers collègues.

Il nous faut, en premier lieu, constater que depuis le changement de majorité au Conseil Général du Val d'Oise, et le retour de la droite, les aides aux plus défavorisés se réduisent comme peau de chagrin.

La commune, qui semble nous faire entendre qu'elle fait un effort supplémentaire par rapport au Conseil Général du Val d'Oise, ouvre le droit à la bourse aux collégiens et aux lycéens.

Permettez-nous de vous rappeler que jusqu'avant le changement de majorité au Conseil Général, les bourses étaient ouvertes tant aux collégiens, qu'aux lycéens, aux apprentis et aux étudiants. La Commune aurait pu faire perdurer ce dispositif, et ouvrir le droit aux bourses à l'ensemble de la jeunesse poursuivant des études ou acquérant une formation professionnelle, dans la limite d'un plafond de revenus qui aurait pu s'étendre aux deux premières tranches de quotient familial.

Nous entendons bien que cette année est une année test, mais nous n'oublierons pas de vous demander le bilan de ces bourses, et les simulations nécessaires à son extension à la tranche 2 de quotient familial.

Par ailleurs, au titre de l'année scolaire 2011/2012, et puisque le budget 2012 n'a pas encore été voté, nous vous demandons que les bourses soient attribuées aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants dont les familles bénéficient du quotient familial de la 1^{ère} tranche.

Merci de votre attention.

Mme Seguin : Lors de la commission scolaire, il a bien été précisé qu'il s'agissait d'une année expérimentale, parce que nous avons reçu cette information de modification de l'attribution des bourses très tardivement. La lettre du Conseil Général est datée du 25 juillet mais nous ne l'avons reçue que début août. Donc, on était un peu pris de court pour réfléchir sur les modalités d'attributions et nous n'avions pas du tout connaissance de la situation des familles qui en avaient bénéficié l'an dernier. En effet, le service scolaire traitait le règlement des bourses communales, dès que le

conseil général avait accordé une bourse. Mais nous n'avions pas connaissance des dossiers dans leurs détails et notamment des ressources des familles. Donc pour cette année, nous avons mis en place le système à titre expérimental car nous sommes contraints de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire. Nous allons faire un affichage dans les collèges et les lycées pour les informer qu'il y a la possibilité de faire cette demande de bourse. Un bilan sera fait dès la fin de cette première année de façon à pouvoir apporter une modification dès l'année prochaine. Les apprentis qui sont en alternance, touchent un petit salaire donc ils ne sont pas complètement démunis. Les étudiants peuvent bénéficier d'autres bourses et travailler à côté de leurs études. La commune d'ailleurs leur offre la possibilité d'occuper des postes tels que surveillant de cantine, vacataire dans les centres de loisirs, distributeur pour le service communication, agent recenseur...

M. le maire : Mme Dardelet.

Mme Dardelet : Le sport de ce soir à l'air d'être de faire des comparaisons nationales. On peut alors rappeler qu'on est passé à un versement de la bourse de 9 mois à 10 mois au niveau national, ça permet à M. Lalmy de noter un deuxième point positif.

M. le Maire : M. Caillaud.

M. Caillaud : Je voudrais juste rappeler aussi que trois ans de présidence socialiste au conseil général on fait plonger les comptes du conseil général complètement dans le rouge. C'est peut-être pour ça aussi qu'il y a un peu moins de subventions et beaucoup plus de taxes aujourd'hui.

M. le Maire : Merci pour cette vérité, donc je soumetts au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité moins 5 abstentions du groupe « Une Ambition pour Osny »



2011.148 – SCOLAIRE - SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ECOLE SAINT-EXUPERY.

Rapporteur : Mme Sequin

La délibération est adoptée à l'unanimité



2011.149 – SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT CLUBS LABELLISES.

Rapporteur : Mme Siepi

M. le Maire : Ce point a été vu en Bureau de la CACP vendredi dernier et n'a pas soulevé de remarque particulière, M. Lalmy.

M. Lalmy : Mme l'Adjointe au maire, est-ce que vous pouvez rappeler à l'assemblée les montants qui sont engagés dans ce dispositif parce que,

en fait, dans la convention, c'est la convention-type donc il n'y a pas du tout d'indication sur l'effort qui est fait par la commune.

Mme Siepi : Pour le basket la subvention est de **20.000 €** pour la commune d'Osny, et pour l'athlétisme de **4.500 €**.

M. le Maire : Je pourrais vous communiquer un tableau exhaustif de tous les clubs labellisés de la communauté d'agglomération avec les répartitions, commune par commune. Il doit y avoir, de mémoire 13 clubs labellisés.

Mme Siepi : Et on fait un très bon travail avec la communauté d'agglomération sur ces dossiers là.

Je précise par ailleurs qu'en commission des sports nous avons aussi examiné la mise en place de ces conventions d'objectifs pour l'ensemble des associations sportives de la commune. Donc à partir de 2011, les associations signeront le même type de convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

~~~~~

#### **2011.150 - CULTUREL – NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.A.C.P POUR L'ADHESION AU PASSE-CULTURE ET TARIFS.**

**M. le Maire** Espère que ce passe-culture va peut-être arriver à prendre naissance suite au changement de partenaire.

Question SANS DEBAT

La délibération est adoptée à l'unanimité

~~~~~

2011.151 - SOCIAL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA CROIX-ROUGE FRANCAISE RELATIVE A LA TARIFICATION DU TAUX HORAIRE FORFAITAIRE PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DU SERVICE D'AIDE MENAGERE A DOMICILE.

Rapporteur : Mme Terefenko

La délibération est adoptée à l'unanimité

~~~~~

#### **2011.152 - SOCIAL – PLATEAUX-REPAS – TARIFICATION 2012.**

Rapporteur : M. Caillaud

**Mme Joachim** : Je vous rappelle que, par décision du conseil municipal, on a voté l'extension sur le week-end de la livraison des plateaux repas. La moitié des bénéficiaires des plateaux en semaine a demandé l'extension pour le week-end.

La délibération est adoptée à l'unanimité

~ ~ ~ ~ ~

**2011.153 - SOCIAL – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SOCIETE STIVO ET LA CACP RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU TITRE DE TRANSPORT « PASS LOCAL » EN REMPLACEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT STIVO ET CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE 2012.**

Rapporteur : Mme Terefenko

La délibération est adoptée à l'unanimité

~ ~ ~ ~ ~

**2011.154 - SOCIAL – STIVO – MISE EN PLACE DU TITRE DE TRANSPORT « PASS LOCAL » EN REMPLACEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT STIVO ET MAINTIEN DE LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2012.**

Rapporteur : Mme Terefenko

La délibération est adoptée à l'unanimité

~ ~ ~ ~ ~

**2011.155 - SOCIAL – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APUI LES VILLAGEOISES – AVENANT N°2 RELATIF AU TARIF DE L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE ET A LA DUREE DU SEJOUR.**

Rapporteur : Mme Carpentier

Mme Joachim précise que la commune ne paye le loyer que si le local est occupé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

~ ~ ~ ~ ~

**2011.156 - SOCIAL – RECONDUCTION DU DISPOSITIF ET DE LA TARIFICATION DU SERVICE D'AIDE AU TRANSPORT DES SENIORS.**

Rapporteur : M. Achite-Henni

La délibération est adoptée à l'unanimité

~ ~ ~ ~ ~

**2011.157 – ASSOCIATIF - TARIF SOIREE DE LA SAINT-VALENTIN.**

Rapporteur : M. Achite-Henni

M. le Maire : Mme Mollard.

**Mme Mollard-Minangoy** : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire Adjoint, chers collègues. S'il nous paraît que l'organisation d'une manifestation pour la Saint Valentin peut se justifier, au vu des tarifs que vous proposez d'appliquer, il ne nous semble pas qu'elle ait pour vocation de s'ouvrir au plus grand nombre. Vous comprendrez alors nos hésitations à approuver une démarche qui reste sélective. En conséquence, nous vous demanderons de bien vouloir nous dresser un bilan de cette manifestation, comprenant le nombre de participants, le coût pour la Commune ainsi que les recettes encaissées, afin de nous permettre, pour les années à venir, de juger de l'opportunité d'approuver le bien fondé de telles manifestations. Merci de votre attention.

**M. le Maire** : M. Achite.

**M. Achite-Henni** : Cette année, nous faisons un essai et nous avons choisi de proposer un dîner lyrique. Nous n'avons pas de base de comparaison puisque ce concept est assez original et que dans le Val d'Oise, je n'en connais pas d'autre. Par contre, si vous vous présentez au *Bel Canto* à Neuilly où il y a à un peu près la même chose, il vous en coûtera **80 €** ou **100 €** avec l'apéritif. Nous, on propose des animations tout public.

**Mme Mollard-Minangoy** : On n'est pas à Neuilly

**M. Achite-Henni** : Les gens viennent de banlieue pour aller à Neuilly. Avec un tarif à **45 €**, on permet justement aux Osnysois d'accéder à une prestation qu'ils ne peuvent pas s'offrir à Neuilly. Je rappelle que les animations communales sont tout public. Tout prochainement, vous avez le marché de Noël, le cinéma. La semaine dernière, vous aviez le banquet des séniors qui était gratuit. Je lisais tout à l'heure le magazine « Sortir » à Cergy-Pontoise, et je m'aperçois que pour le cinéma de Noël, l'entrée à Osny coûte **1 €**, alors que le Cinémino de la ville de Jouy-le-Moutier est à **3 €**. Donc, vous voyez, quand il s'agit des enfants, on est nettement moins cher. Je ferai un bilan à la commission associative de la réussite de cette première Saint Valentin. Nous nous attendons à 25 couples donc 50 personnes. Le tarif s'explique par le coût des 3 musiciens, des tables et du piano à louer.

**M. le maire** : Merci pour ces précisions, M. Gourmelen.

**M. Gourmelen** : Oui, Mme Mollard, parler de Neuilly c'est vrai que ce n'est peut-être pas une bonne référence, mais je vous signale qu'il y a un *Bel Canto* à côté de la Mairie de M. Delanœe près de l'hôtel de ville, mais qu'il y a également un *bel canto* dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Donc ce n'est pas Neuilly, mais une ville gérée par les socialistes.

**M. le Maire** : Merci pour ce complément d'information. Vous avez donc le choix des *Bel Canto* entre Paris, Osny et Neuilly. Donc je soumetts cette tarification au vote.

La délibération est adoptée à la **majorité moins 5 abstentions du groupe « Une Ambition pour Osny »**





**2011.158 - ASSOCIATIF – MARCHE DE NOEL- ANIMATION  
PATINOIRE – TARIF ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION DE DEFENSE DU COMMERCE DE PROXIMITE.**

Rapporteur : M. Achite-Henni

La délibération est adoptée à l'unanimité

**M. le Maire** clôt la séance à 22h40 et invite les élus à se retrouver sur la patinoire ce week-end. Il souhaite également d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.



Fait à Osny le 21 mars 2012

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE